

## Association ESPACE 19

*Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901*

*Siège Social : 6 rue Henri Verneuil*

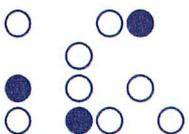
*75019 PARIS*

N° SIREN : 322 283 896

0°0

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres sociétaires de l'Association,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESPACE 19 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui font apparaître des fonds propres et autres fonds associatifs positifs de 210.716 euros, y compris un excédent de 52.544 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le principe de continuité de l'exploitation, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- 1- L'importance des subventions au regard des ressources de l'association nous a conduit à réaliser un rapprochement exhaustif des produits inscrits en comptes avec les conventions encadrant les financements,
- 2- Le nombre individuel important de participations des familles et usagers nous a conduit à réaliser les diligences suivantes qui nous ont permis de valider ces ressources :
  - a. Analyse de cohérence des frais de fonctionnement des centres sociaux et accueil petite enfance supportés par l'association avec le produit des inscriptions ;
  - b. Recoupement de la liste des membres de l'association avec les cotisations recouvrées sur l'exercice,
- 3- Les fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ont été correctement traités sur cet exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport des trésoriers et dans les autres documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 4 avril 2024.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Maur des Fossés,  
Le 12 avril 2024,

**DBF AUDIT SAS,**  
Société de Commissariat aux Comptes  
**Sylvain GODIN**  
Responsable Technique  
Mandataire social délégué



**ASS ESPACE 19**

**Comptes Annuels**

**Du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023**

# ASSOCIAT BILAN ACTIF

1033005 - ASS ESPACE 19

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ACTIF

	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	32 313,71	21 700,62	10 613,09	
<i>Fonds commercial</i>				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind				
Autres	2 032 079,00	1 567 570,93	464 508,07	442 963,68
<i>Immobilisations grevées de droits</i>				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	16 224,00		16 224,00	
<i>Participations</i>				6 100,00
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Titres immob. de l'activité portefeuille</i>				
Autres titres immobilisés				
Prêts	114 388,11		114 388,11	102 842,11
Autres	49 809,21		49 809,21	47 387,38
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 244 814,03</b>	<b>1 589 271,55</b>	<b>655 542,48</b>	<b>599 293,17</b>
<i>Comptes de liaison</i>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<i>En-cours de production (biens/services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				36 035,44
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	48 851,60	5 123,31	43 728,29	9 205,40
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 069 737,42		1 069 737,42	1 165 543,92
Valeurs mobilières de placement				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	150 580,53		150 580,53	146 957,26
Charges constatées d'avance	6 710,40		6 710,40	1 185,40
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 275 879,95</b>	<b>5 123,31</b>	<b>1 270 756,64</b>	<b>1 358 927,42</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 520 693,98</b>	<b>1 594 394,86</b>	<b>1 926 299,12</b>	<b>1 958 220,59</b>



# ASSOCIATION BILAN PASSIF

1033005 - ASS ESPACE 19

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PASSIF

Du 01/01/2023  
au 31/12/2023

Du 01/01/2022  
au 31/12/2022

<b>FONDS PROPRES</b>			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		38 208,29	38 208,29
Fonds propres complémentaires		26 065,22	26 065,22
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		253 293,23	253 293,23
Autres		70 000,00	70 000,00
Report à nouveau		-229 394,68	-201 064,26
Excédent ou déficit de l'exercice		52 543,86	-28 330,42
	<i>Situation nette (sous total)</i>	210 715,92	158 172,06
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		326 349,12	416 401,66
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>537 065,04</b>	<b>574 573,72</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		86 401,00	73 580,00
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>86 401,00</b>	<b>73 580,00</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques		3 025,00	40 337,91
Provisions pour charges		1 990,00	1 990,00
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>5 015,00</b>	<b>42 327,91</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		289 643,46	329 416,75
Emprunts et dettes financières diverses			116,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		128 942,54	168 015,77
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		491 376,96	528 404,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		339,12	34,47
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		387 516,00	241 751,00
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 297 818,08</b>	<b>1 267 738,96</b>
Ecarts de conversion passif	(V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 926 299,12</b>	<b>1 958 220,59</b>



# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1033005 - ASS ESPACE 19

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	18 740,00	16 410,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	217 921,05	193 051,19
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 096 537,91	4 510 251,73
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9 620,00	2 990,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	44 123,67	23 734,69
Utilisations des fonds dédiés	73 580,00	85 405,00
Autres produits	16 078,38	80 133,48
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>5 476 601,01</b>	<b>4 911 976,09</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	170 630,78	144 931,05
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	974 698,73	857 926,35
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	258 805,94	260 115,78
Salaires et traitements	2 789 069,49	2 622 855,75
Charges sociales	1 010 847,95	916 164,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	102 932,32	75 247,34
Dotations aux provisions	2 000,00	21 737,91
Reports en fonds dédiés	86 401,00	73 580,00
Autres charges	86 332,02	8 034,84
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>5 481 718,23</b>	<b>4 980 593,83</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-5 117,22</b>	<b>-68 617,74</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	124,00	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	326,79	164,48
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>450,79</b>	<b>164,48</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	15 534,08	8 686,16
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>15 534,08</b>	<b>8 686,16</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-15 083,29</b>	<b>-8 521,68</b>



# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1033005 - ASS ESPACE 19

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-20 200,51</b>	<b>-77 139,42</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	73 244,37	49 003,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>73 244,37</b>	<b>49 003,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	500,00	194,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>500,00</b>	<b>194,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>72 744,37</b>	<b>48 809,00</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>5 550 296,17</b>	<b>4 961 143,57</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 497 752,31</b>	<b>4 989 473,99</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>52 543,86</b>	<b>-28 330,42</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	125 340,00	125 340,00
Prestations en nature	308 984,20	394 569,58
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>434 324,20</b>	<b>519 909,58</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	125 340,00	125 340,00
Prestations en nature	13 644,06	
Personnel bénévole	295 340,14	394 569,58
<b>TOTAL</b>	<b>434 324,20</b>	<b>519 909,58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 543,86</b>	<b>-28 330,42</b>



## **Espace 19**

### ANNEXE 0 – Faits caractéristiques

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 1.926.299,12 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de 52.543,86 Euros pour un chiffre d'activités de 217.921,05 Euros et des subventions de fonctionnement pour 5.096.537,91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2023 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## **Espace 19**

### ANNEXE 1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Concernant la permanence des méthodes, un changement a été opéré sur les comptes annuels au 31/12/2023 en anticipation de l'application du règlement ANC n° 2022-06. De ce fait, les comptes de transfert de charges ont été alimentés uniquement du remboursement d'assurance reçue d'avance pour une dépense non encore engagée.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'association a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général, des prescriptions du Code de commerce, du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et du règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 applicable aux Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Les principales méthodes utilisées sont précisées ci-après.

## **A- DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE**

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire l'objet social de l'association :

- Gestion de 4 centres sociaux et culturels
- Gestion de 3 pôles d'accueil petite enfance (Etablissements d'accueil du jeune enfant)
- Activités diverses :
  - o Espace 19 Numérique
  - o Espace Ludo
  - o Pôle Santé Médiation
  - o Pôle Insertion Sociale et Professionnelle, dont accompagnement d'allocataires du RSA.

Les apports d'Espace 19 sur son territoire (19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris) sont regroupés autour de 3 valeurs d'utilité sociale :

- l'accès aux droits, la lutte contre les inégalités et pour l'insertion,
- le développement de la confiance en soi, la capacité à agir, la citoyenneté et l'écologie,
- la création de lien social, la solidarité, l'intergénérationnel, l'accès à la culture.

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres. L'association emploie 97 salariés permanents équivalents temps plein, ou 105 salariés pour le décompte des effectifs.

## **B – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencement et aménagement des constructions ..... 4 à 10 ans
- Matériel de transport..... 5 ans
- Matériel et mobilier..... 3 à 6 ans.

## **C- CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les subventions de fonctionnement de l'exercice sont comptabilisées suivant les notifications des différents organismes financeurs. La partie non encaissée au 31 décembre 2023 figure au compte « Subventions de fonctionnement à recevoir ».

## **D- ENGAGEMENTS RETRAITE**

L'engagement en matière d'indemnités de départ en retraite pour les salariés a été appréhendé sur les principales bases suivantes :

- L'ensemble du personnel en fonction des catégories Cadres et Non Cadres ;
- Le départ à la retraite à 67 ans sur l'initiative du salarié ;
- L'espérance de vie est fondée sur la dernière table de mortalité TH/TF 00-02 ;
- La progression annuelle des rémunérations est de 1% ;
- Le taux retenu pour la rotation du personnel est de 2 à 4 %.
- Le taux d'actualisation, recommandé par les actuaires à fin 2023, qui s'établit à 3,45 %.

La valeur de cet engagement au 31 décembre 2023 s'élève à 247.692 Euros et le montant de la « dette actuarielle » en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 99.056 Euros. En l'état, ESPACE 19 a choisi de ne pas comptabiliser les engagements de retraite.

Il est à noter qu'une provision, relative aux engagements de retraite, figure néanmoins dans les comptes pour un montant de 1.990 €. Cette provision est issue de la fusion absorption de l'association PROMES réalisée en 2011. La fusion absorption ayant été réalisée à la valeur nette comptable, cette provision ne peut être ni reprise en totalité ni ré estimée en l'attente de son utilisation future ou non, en conformité avec le règlement ANC n°2019-06 du 8 novembre 2019 relatif au traitement comptable des fusions sans échange de titres.

Dès lors, il est précisé que le montant des engagements de retraite relatif à ces salariés est repris dans l'engagement hors bilan annoncé ci-dessus pour un montant actualisé de 10 K€.

## **E- VALORISATION DU BENEVOLAT**

Les contributions volontaires en nature (CVN) sont comptabilisées en application du nouveau plan comptable.

La valorisation du bénévolat a été effectuée sur les principales suivantes :

Le comptage des heures de bénévolat est réalisé activité par activité, sur les bases de données de l'association dans lesquelles les salariés entrent les présences réelles des bénévoles par activités.

La valorisation horaire est faite sur la base minimale retenue au SMIC horaire fixé à 11,52 Euros, augmenté d'une estimation de charges patronales fixée à 40%.

Les heures de bénévolat valorisées sur l'année 2023 s'élèvent à 12.712 heures, ce qui représente 205.019 Euros en hors bilan. A ce montant s'ajoute le détachement en mécénat de compétences, qui représente 90.321 Euros, et qui permet à 1 salarié d'une grande banque de s'engager sur le long terme au sein de notre structure d'intérêt général.

Le bénévolat est valorisé à 295.340 Euros, soit plus de 7,7% de la masse salariale annuelle chargée.

## **F- MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

La ville de Paris consent à appliquer un loyer symbolique pour le local « Espace Ludo » sis au 21, rue Bouret 75019 Paris, dont la valeur locative annuelle de marché est estimée à 125.340 Euros. Le coût annuel de ce loyer est de 0 Euros. Par conséquent, la mise à disposition de ce local est valorisée à 125.340 Euros en hors bilan.

## **G- DONS EN NATURE**

La société SARL MB LAUMIERE, commerce alimentaire sous l'enseigne Carrefour City, procède régulièrement à des dons de ses produits alimentaires au « centre social d'Ourcq » sis au 19, rue des Ardennes 75019 Paris. Les dons ont été valorisés au coût d'achat par ladite société à une valeur de 13.644,06 € pour l'année 2023. Ces produits alimentaires sont ensuite redistribués en priorité aux usagers adhérents. S'il reste des denrées, elles peuvent être prises par tout intéressé.

## **H- REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS, BENEVOLES ET SALARIES DE L'ASSOCIATION**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association est de NEANT.

Aucun avantage en nature ne figure dans ce montant.

## **I- HONORAIRES DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les honoraires de Commissaire aux Comptes facturés en 2023 se sont élevés à 18.507 Euros.

	Valeur brute 01/01/2023	Augmentations	
		Virement	Acquisition
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Logiciels	21 074,51		11 239,20
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations, agencements 53 rue Riquet	225 336,42		63 593,54
Installations, agencements 20 rue Léon Giraud	326 353,88		0,00
Installations, agencements 175 bis rue de Crimée	57 609,62		0,00
Installations, agencements 28 rue Bernard Tétù	608 777,56		0,00
Installations, agencements 167 rue de Crimée	67 568,25		0,00
Installations, agencements 6 rue Henri Verneuil	33 724,80		0,00
Installations, agencements 47 rue la Chapelle	3 568,56		0,00
Installations, agencements 156 rue Aubervilliers	46 046,25		0,00
Installations, agencements 21 rue Bouret	13 302,01		0,00
Matériel de transport	7 800,00		0,00
Matériel de bureau, informatique	163 447,27		18 912,78
Mobilier	359 817,09		21 214,05
Installations, agencements 15-19 rue des Ardennes	0,00		12 615,85
Installations, agencements 28 rue Tanger	0,00		2 391,07
Avances et acomptes sur travaux	0,00		0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Titres de participation	6 100,00		0,00
Créances de participation	0,00		10 000,00
Intérêts courus sur créances de participation	0,00		124,00
Prêts – obligation construction	102 842,11	11 546,00	
Prêts et autres immobilisations financières	47 387,38	2 421,83	
<b>TOTAL</b>	<b>2 090 755,71</b>	<b>13 967,83</b>	<b>140 090,49</b>

	Diminution		31/12/2023
	Par virement	Par sortie de l'actif	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Logiciels			32 313,71
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations, agencements 53 rue Riquet			288 929,96
Installations, agencements 20 rue Léon Giraud			326 353,88
Installations, agencements 175 bis rue de Crimée			57 609,62
Installations, agencements 28 rue Bernard Tétù			608 777,56
Installations, agencements 167 rue de Crimée			67 568,25
Installations, agencements 6 rue Henri Verneuil			33 724,80
Installations, agencements 47 rue la Chapelle			3 568,56
Installations, agencements 156 rue Aubervilliers			46 046,25
Installations, agencements 21 rue Bouret			13 302,01
Matériel de transport			7 800,00
Matériel de bureau, informatique			182 360,05
Mobilier			381 031,14
Installations, agencements 15-19 rue des Ardennes			12 615,85
Installations, agencements 28 rue Tanger			2 391,07
Avances et acomptes sur travaux			0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Titres de participation			6 100,00
Créances de participation			10 000,00
Intérêts courus sur créances de participation			124,00
Prêts – obligation construction			114 388,11
Prêts et autres immobilisations financières			49 809,21
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 244 814,03</b>

	Valeur 01/01/2023	Augmentation, dotations	Diminution, sortie	Valeur brute 31/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Logiciels	21 074,51	626,11		21 700,62
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations, agencements 53 rue Riquet	51 625,22	26 499,77		78 124,99
Installations, agencements 20 rue Léon Giraud	311 489,36	287,93		311 777,29
Installations, agencements 175 bis rue de Crimée	52 331,14	731,12		53 062,26
Installations, agencements 28 rue Bernard Tétù	481 141,92	8 406,45		489 548,37
Installations, agencements 167 rue de Crimée	65 746,32	310,04		66 056,36
Installations, agencements 6 rue Henri Verneuil	11 353,08	3 372,47		14 725,55
Installations, agencements 47 rue la Chapelle	830,46	446,62		1 277,08
Installations, agencements 156 rue Aubervilliers	25 461,90	4 617,18		30 079,08
Installations, agencements 21 rue Bouret	10 227,61	1 460,97		11 688,58
Matériel de transport	3 205,48	1 560,00		4 765,48
Matériel de bureau, informatique	134 392,10	18 843,52		153 235,62
Mobilier	322 583,44	17 492,41		340 075,85
Installations, agencements 15-19 rue des Ardennes	0,00	4 578,27		4 578,27
Installations, agencements 92 bis rue Curial	0,00	8 222,99		8 222,99
Installations, agencements 28 rue Tanger	0,00	353,16		353,16
<b>TOTAL</b>	<b>1 491 462,54</b>	<b>97 809,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 589 271,55</b>

## VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissement exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Logiciels	626,11		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations, agencements 53 rue Riquet	26 499,77		
Installations, agencements 20 rue Léon Giraud	287,93		
Installations, agencements 175 bis rue de Crimée	731,12		
Installations, agencements 28 rue Bernard Tétù	8 406,45		
Installations, agencements 167 rue de Crimée	310,04		
Installations, agencements 6 rue Henri Verneuil	3 372,47		
Installations, agencements 47 rue la Chapelle	446,62		
Installations, agencements 156 rue Aubervilliers	4 617,18		
Installations, agencements 21 rue Bouret	1 460,97		
Matériel de transport	1 560,00		
Matériel de bureau, informatique	18 843,52		
Mobilier	17 492,41		
Installations, agencements 15-19 rue des Ardennes	4 578,27		
Installations, agencements 92 bis rue Curial	8 222,99		
Installations, agencements 28 rue Tanger	353,16		
<b>TOTAL</b>	<b>97 809,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

NATURE DES PROVISIONS	Valeur 01/01/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2023
Provision pour risques et charges	42 327,91	2 000,00	39 312,91	5 015,00
Provision pour dépréciation comptes clients	4 119,80	5 123,31	4 119,80	5 123,31
Provision engagements à réaliser s/dons	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision risque subvention investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision risque subvention fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 447,71</b>	<b>7 123,31</b>	<b>43 432,71</b>	<b>10 138,31</b>

**DONT**

	Dotations	Reprises
Dotations et reprises d'exploitation	7 123,31	43 432,71
Dotations et reprises financières		
Dotations exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>7 123,31</b>	<b>43 432,71</b>

ETAT DES CREANCES			
	Montant brut	A un an au plus	A plus un an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Autres immobilisations financières	49 809,21		49 809,21
Autres prêts – obligation construction	114 388,11		114 388,11
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients	42 111,96	42 111,96	
Clients douteux et litigieux	6 739,64	6 739,64	
Autres créances	0,00	0,00	
Personnel et comptes rattachés	3 100,00	3 100,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,00	0,00	
Subventions d'investissement à recevoir	82 423,12	82 423,12	
Subventions de fonctionnement à recevoir	979 730,23	979 730,23	
Etat	0,00	0,00	
Produits à recevoir	5 531,50	5 531,50	
Débiteurs divers	0,00	0,00	
Charges constatées d'avance	6 710,40	6 710,40	
<b>TOTAL</b>	<b>1 290 544,17</b>	<b>1 126 346,85</b>	<b>164 197,32</b>

ETAT DES DETTES				
	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédits	289 643,46	289 643,46		
Cautions	0,00	0,00		
Fournisseurs et comptes attachés	128 942,54	128 942,54		
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00		
Personnel et comptes rattachés	58 761,08	58 761,08		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	176 643,12	176 643,12		
Subventions trop perçues	3 500,00	3 500,00		
Etat	253 520,19	253 520,19		
Charges à payer	0,00	0,00		
Créditeurs divers	339,12	339,12		
Produits constatés d'avance	387 516,00	387 516,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 298 865,51</b>	<b>1 298 865,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant brut
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	48 852
Avances et acomptes versés sur commandes	0
<b>Autres créances</b>	
Organismes sociaux à recevoir	3 100
Subventions d'investissement à recevoir	82 423
Subventions d'exploitation à recevoir	979 730
Etat	0
Produits à recevoir	5 532
Débiteurs divers	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 636</b>

Subventions d'exploitation à recevoir - Détails	Subventions à recevoir antérieures à 2023	Subventions à recevoir de l'année 2023	Total
Agence Régionale de Santé	0	31 350	31 350
Etat (dont emplois aidés : 0 €)	8 000	27 470	35 470
Fonds Social Européen	0	0	0
Caisse d'Allocations Familiales	7 367	742 109	749 476
Département de Paris (dont RSA : 56 118 €)	2 000	57 118	59 118
Mairie de Paris	10 244	11 827	22 071
Financeurs privés et fondations	3 000	11 500	14 500
CNAV	21 300	29 846	51 146
Conseil Régional Ile de France	4 680	0	4 680
Remboursement Actions de formation	0	11 920	11 920
<b>TOTAL</b>	<b>56 591</b>	<b>923 140</b>	<b>979 730</b>

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
<b>Fournisseurs collectifs et comptes rattachés</b>	128 942,54
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Rémunérations dues	1 708,08
Autres dettes salariés	187,00
Provisions congés payés	56 866,00
Charges sociales à payer	176 643,12
Etat- charges à payer	253 520,19
<b>Autres dettes</b>	
Subventions trop perçues	3 500,00
Avance de trésorerie-Responsables de centres	339,12
Divers - Charges à payer	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>621 706,05</b>

ANNEXE 8 - CHARGES ET  
 PRODUITS CONSTATES  
 D'AVANCE  
 Montant en Euros

	Charges	Produits
Charges d'exploitation constatées d'avance	6 710,40	
Produits d'exploitation constatées d'avance		387 516,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 710,40</b>	<b>387 516,00</b>

	Début d'exercice	Affectation du résultat	Mouvement en cours d'exercice	Fin d'exercice
Fonds propres	38 208			38 208
Fonds propres complémentaires	26 065			26 065
Autres réserves	253 293			253 293
Réserves de fonds de roulement CAF	70 000			70 000
Report à nouveau	-201 064	-28 330		-229 394
Résultat en instance d'affectation	-28 330	28 330	52 544	52 544
TOTAL	158 172	0	52 544	210 716

ANNEXE 10 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
 Montant en Euros

Montant notifié pendant l'exercice	8 990
Immobilisations financées	83 140

Financier	Intitulé de la subvention	Structure	% reportés	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice N	Utilisation en cours d'exercice (789400+789500)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689400+689500)	Fonds restants à engager en fin d'exercice N
CAF	PSU Bonus mixité	PE-R	60%	2022	42 000	25 200	25 200	0	0
CAF	PSU Bonus mixité	PE-O	60%	2022	27 300	16 380	16 380	0	0
CAF	PSU Bonus mixité	PE-C	60%	2022	40 000	24 000	24 000	0	0
CAF	FPT Défis solidaires et écologiques	CS-O	100%	2022	2 500	2 500	2 500	0	0
CAF	Ateliers créatifs à la découverte du monde	CS-O	29%	2022	3 500	1 000	1 000	0	0
CAF	VVV Réalisation d'un court métrage	CS-C	100%	2022	1 500	1 500	1 500	0	0
Etat	VVV Réalisation d'un court métrage	CS-C	100%	2022	1 500	1 500	1 500	0	0
VdP	VVV Réalisation d'un court métrage	CS-C	100%	2022	1 500	1 500	1 500	0	0
CAF	PSU Bonus mixité	PE-R	60%	2023	40 000	0	0	24 000	24 000
CAF	PSU Bonus mixité	PE-O	60%	2023	27 300	0	0	16 380	16 380
CAF	PSU Bonus mixité	PE-C	60%	2023	42 000	0	0	25 200	25 200
CAF	REAAP Parents, enfants, école : Meilleure communication	P-SM	11%	2023	9 300	0	0	1 000	1 000
Etat	FIPD Violences faites aux femmes	P-SM	50%	2023	5 000	0	0	2 500	2 500
VDP	UPP	CS-O	60%	2023	15 000	0	0	9 000	9 000
DFD	Ma crèche, mon école	PE-C	13%	2023	25 000	0	0	3 321	3 321
TOTAL					283 400	73 580	73 580	81 401	81 401